

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [7-8]

Artikel: Nouvelles de l'Alliance

Autor: Chapuis, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de Suisse

Nouvelles de l'Alliance

L'ASF et l'initiative pour l'égalité des droits

1975 : Le Congrès de l'Année Internationale de la Femme accepte par 682 voix contre 375 l'idée de l'initiative.

24.5.1975 : L'assemblée des déléguées de l'ASF se prononce en faveur de l'initiative, dans une votation consultative, par 123 voix contre 69 et 79 abstentions.

Janvier 1978 : Le Conseil fédéral ouvre une large procédure de consultation sur l'initiative.

Février 1978 : Diffusion du projet de révision de la Constitution fédérale, dont l'article 9 reprend les points de l'initiative.

En même temps : consultation interne des organisations membres de l'ASF à l'aide d'un document préparé par Marie Boehlen, docteur en droit. 24 réponses, qui toutes se prononcent pour le principe de l'égalité ; quelques-unes sont en faveur d'un contre-projet, beaucoup attirent l'attention sur de nouveaux exemples d'inégalités.

18 mai 1978 : Conférences des présidentes. 65 participantes. Dans une votation consultative, elles se prononcent à l'unanimité en faveur de l'initiative.

La commission juridique préparera la réponse de l'ASF à la consultation du Conseil fédéral en tenant compte des réponses à la consultation interne et de la prise de position de la conférence des présidentes.

P. B.-S.



Assemblée générale de l'ADF

Les déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme étaient réunies à Zurich les 27 et 28 mai derniers ; on nota la présence de Mmes Emilie Lieberherr, conseillère aux Etats, Gertrude Girard-Montet et Hedy Lang, conseillères nationales, Irene Muller, présidente du législatif de la ville de Zurich, de diverses représentantes d'associations féminines et de deux Appenzelloises invitées tout spécialement (n'oublions pas que les femmes de ce canton sont encore privées de certains droits !). La partie statutaire et les débats furent présidés par Mme Olivia Egli-Delafontaine, présidente de l'ADF.

L'Association a décidé de lutter pour une meilleure représentation des femmes au Parlement. Elle organisera en automne prochain un séminaire pour mettre au point une « stratégie » de soutien des candidates. Les déléguées ont décidé d'intensifier leurs contacts avec les autres associations féminines.

L'Association a décidé par ailleurs de contribuer à l'histoire du féminisme en Suisse en publiant une brochure sur le rôle de l'ADF (ancienne association pour le suffrage féminin) dans la conquête des droits des femmes.

Enfin, un télégramme a été adressé à la « Session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement » demandant de tout mettre en œuvre pour arrêter la production des moyens de destruction massive, faire diminuer l'immense arsenal d'armes de toutes sortes et garantir enfin la paix.

Le deuxième jour était consacré au thème « Le canton Jura — un nouveau canton se présente ». Mme Valentine Friedli, membre de l'Assemblée constituante, et M. Alfred Güdel, député de Delémont, retracèrent l'histoire du Jura et présentèrent sa nouvelle constitution. Un débat très animé, présidé par M. Ulrich Kägi, de la Weltwoche, suivit les exposés clairs, pondérés, nuancés des deux Jurassiens.

S. Ch.

L'avortement... et après ?

Résultats des votations du 28 mai.

A fin mai (trop tard pour que nous puissions faire paraître ce commentaire dans notre numéro de juin), le peuple suisse a rejeté massivement la Loi sur la protection de la grossesse. Les « non » n'avaient bien sûr pas tous la même motivation, mais le refus a été très net : 1230918 non, soit 69% des votants.

Les différences entre cantons peuvent se voir sur cette carte empruntée à la Tribune-Le Matin du 29 mai.

Une analyse statistique intéressante

Le professeur Jean-Christian Lambelet, avec la collaboration de Philippe Fontana, a fait une « Analyse statistique de la votation fédérale du 25 septembre 1977 sur l'initiative populaire « pour la solution du délai » (50 pages, Fr. 20.—, peut s'obtenir au Centre de recherches économiques appliquées, 1 place du Château, 1005 Lausanne — tél. 021 / 44 41 41). Les conclusions de cette analyse sont toujours valables et expliqueront longtemps encore les prises de position à propos du problème de l'avortement : sont étudiés les facteurs de la religion, d'appartenance culturo-linguistique, et d'urbanisation. Cet examen permet à M. Lambelet de conclure que la situation n'évoluera que fort lentement, quels que soient les efforts d'information et de persuasion qu'on déploie d'un côté comme de l'autre. Du point de vue des partisans d'une solution libérale de la question de l'interruption de grossesse, une stratégie fédéraliste apparaît dès lors comme le moindre mal. Cette analyse a été présentée à Berne lors d'une conférence de presse de l'USPDA. (Union Suisse pour décriminaliser l'avortement).

Une initiative parlementaire

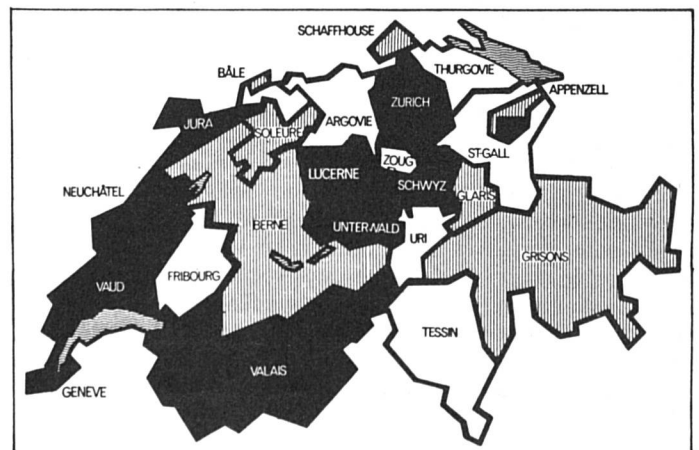
C'est le même raisonnement qui a conduit Mme Gertrude Girard-Montet, conseillère nationale, à déposer une initiative parlementaire proposant :

1. que les articles 118 à 121 du code pénal (régissant l'avortement et punissant de la prison) soient abrogés ;
2. que les cantons réglementent les modalités concernant l'interruption de la grossesse, ainsi que la prévention.

Ce n'est pas sans hésitation que Mme Girard s'est ralliée à la solution fédéraliste, mais il lui paraît que c'est la seule possible actuellement.

L'initiative parlementaire est un moyen plus discret de faire avancer un problème ; nous souhaitons vivement qu'il nous économisera une initiative constitutionnelle avec ses palabres publiques et ses récoltes de signatures ; il serait temps d'arriver à une solution de ce problème qui nous agite depuis maintenant 7 ans.

S. Chapuis



En blanc, les cantons où l'on a enregistré entre 60 et 64% de non à propos de l'avortement, en hachuré ceux où l'on compte de 65 à 69% de non et en noir plus de 70% de non.